LE RAPPORT D'ENQUÊTE D'ACCIDENT Un puissant outil de prévention

Produire un rapport d'enquête à la suite d'un accident mortel ou avec blessures graves est un travail colossal. Deux inspecteurs y sont affectés presque à temps complet durant six à sept mois. Une telle somme de travail peut-elle encore servir?

PAR | GUY SABOURIN |

EN L'AN 2000, LA CSST se convainc que oui et décide de rendre publics ses rapports d'enquête. Elle veut qu'ils deviennent un outil de prévention pour sensibiliser employeurs et travailleurs aux dangers de leur milieu ou méthode de travail, pour les éclairer sur les moyens de juguler ou d'éliminer les

Bonne décision que de lancer ces rapports dans le grand public? Jugez-en. En 2008, il y a eu 99796 consultations des rapports d'enquête sur le site de la CSST, malgré des difficultés éprouvées sur le site en juin et juillet 2008. Pour 2009, on se dirige vers les 120000 consultations. Environ 1200 rapports d'enquête remontant jusqu'à 1990 sont en ligne. « Le bilan est plus que positif : la section des rapports d'enquête est l'une des plus visitées de notre site tandis que la couverture médiatique que nous obtenons lors des diffusions publiques va au-delà de nos espérances », assure François G. Houle, directeur des communications et des relations publiques de la CSST. Ces rapports sont aussi mis à la disposition des associations sectorielles paritaires et des associations patronales qui les rendent accessibles à leurs membres.

Pour que les conclusions du rapport d'enquête ne se perdent pas dans les limbes de l'information, il faut agir vite. Idéalement six mois après le drame. Tout rapport ne reçoit pas le même traitement. La nature de l'accident et sa médiatisation sont pris en compte. « Puisqu'on veut faire du rapport d'enquête un outil de prévention, on le diffuse davantage auprès des employeurs, des travailleurs et de divers publics quand on peut faire le lien avec des

mesures de prévention déjà existantes, explique M. Houle. On s'en sert pour rappeler les grandes lignes du plan d'action ou des mesures de prévention appropriées à la situation. Par exemple la tolérance zéro dans le plan d'action construction s'il s'agit d'un accident sur un chantier. » Le rapport peut faire l'objet d'un simple communiqué, ou d'une conférence de presse et recevoir une couverture très étendue. Ce qui a été le cas par exemple quand un toit s'est effondré à Morin-Heights à l'hiver 2008, tuant trois travailleuses. La CSST a profité de son rapport d'enquête minutieux pour sensibiliser tout le Québec aux causes de cet accident : gestion déficiente de l'ingénierie lors de la construction du parapet ajouté à la façade du bâtiment, entraînant une surcharge sur la structure, puis son effondrement. Force est de constater que ce rapport d'enquête a été le plus consulté à l'époque.

UNE DIVULGATION PUBLIQUE OÙ LE COURANT PASSE

Le rapport d'enquête peut même servir de prétexte à diverses rencontres avec les publics cibles. En mai 2009, par exemple, les étudiants en électricité de l'École CIMME et leurs professeurs étaient convoqués au cégep André-Laurendeau pour une activité de sensibilisation intitulée « Le travail sous tension, c'est NON! » Point de départ de cette rencontre très animée réunissant environ 400 personnes, un arc électrique ayant gravement brûlé plus de la moitié du

corps d'un jeune apprenti électricien de 26 ans qui travaillait sur de l'appareillage sous tension lors de la conversion en appartements de l'ancienne

Daniel Chayer, porte-parole de la CSST lors de la conférence de presse sur l'accident survenu à Morin-Heights, répond aux questions des médias.

biscuiterie Viau. Ce qui ne devrait jamais être fait ni toléré, ont rappelé l'ingénieur Yannick Vaillancourt, vice-président de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ), Bruno Barrette, porte-parole de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) et Sylvie Dubeau, infirmière à l'unité des grands brûlés du CHUM.

Après avoir appris qu'il survient 55 accidents du travail par jour, deux amputations par semaine et un décès par mois, les participants ont été littéralement saisis par les images de grands brûlés, à la limite du soutenable, que leur a montrées Sylvie Dubeau. Sur les 130 à 170 patients par année soignés pour brûlures graves au CHUM, 10% ont été brûlés au travail par l'électricité. Les photos de mains calcinées, de muscles, de nerfs et de vaisseaux exposés à vif parce qu'il faut inciser la peau dure et tendue des brûlures graves pour les guérir n'avaient pour but que de rappeler à quel point l'électricité peut, en une fraction de seconde, faire basculer une vie. « Le courant ne pardonne pas, a insisté Sylvie Dubeau. Coupez-le toujours pour travailler. »

« J'espère que nous nous rappellerons chaque jour ces photos pour prévenir les accidents quand nous serons au travail », lance Patrick Verrault, étudiant en électricité à l'École CIMME. Son confrère Clément Drapeau ajoutait : « Une chose importante à retenir, que j'ai apprise ici ce matin, c'est notre droit de dire non à un client ou à un employeur qui nous



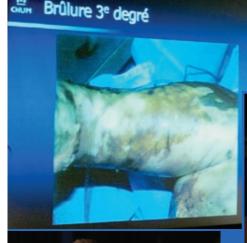
demanderait de travailler sous tension. » Il faisait ainsi écho au message qu'a livré Bruno Barrette aux participants, en leur lisant entre autres quelques extraits de textes de loi et de règlements prouvant qu'il n'est jamais obligatoire d'exécuter un travail qui peut mettre sa santé ou sa sécurité en jeu. L'apprenti électricien de 26 ans n'aurait pas dû être seul, le sectionneur de 100 ampères sur lequel il travaillait aurait dû être mis hors tension, cadenassé et les directives de travail auraient dû être claires et appliquées, nous apprend le rapport d'enquête, dont un résumé a été remis aux participants. Trois conditions non réunies qui ont gravement hypothéqué la vie de ce jeune homme et l'ont marqué, et pas que sur sa peau, de façon permanente.

Après leur avoir rappelé à quel point la CMEQ insiste sur le travail hors tension – et ne tolère le travail sous tension qu'à de rares exceptions, une fois un formulaire dissuasif rempli par celui qui en fait la demande – Yannick Vaillancourt a lancé un appel aux jeunes : « Rappelez à vos aînés le danger des préjugés, par exemple travailler avec le 120 volts sous tension. Il est toujours possible de couper le courant, partez toujours avec cette idée-là. »

« Les images qu'on a vues ce matin conscientisent les jeunes plus que tout ce qu'on peut leur dire; nous les utiliserons dans nos cours pour renforcer notre message de sécurité », affirme Yves Turcotte, professeur d'électricité à l'École CIMME. « Je pense que ça devrait être une absolue nécessité de confronter nos étudiants au moins une fois durant leur formation à des activités de sensibilisation frappantes comme celle d'aujourd'hui », ajoute Guy Bolduc, également professeur au CIMME. Les deux professeurs estiment que les rapports d'enquête, qu'ils utilisent à l'occasion parce qu'ils sont le résumé d'accidents réels, ont un effet plus convaincant auprès des étudiants que si on leur parle juste de dangers potentiels.

BEAUCOUP D'EFFORTS POUR VULGARISER LE RAPPORT D'ENQUÊTE

Aussitôt que survient l'accident, la CSST est mise au courant. Un inspecteur spécialisé en enquêtes (de 2 à 4 par région) et l'inspecteur rattaché à l'établissement ou au chantier prennent le contrôle des lieux, dès que pompiers (en cas d'incendie) et policiers (dans tous les cas) ont terminé leur enquête.





« Le travail sous tension, c'est non! », a martelé l'animateur, Simon Massicotte.

Les inspecteurs s'assurent d'abord que les équipes de secours sont en sécurité. Ils ramassent ensuite sans tarder les preuves matérielles. Ils font des photos, des vidéos, des croquis, recueillent les témoignages et répondent parfois aux questions des policiers enquêteurs ayant besoin de précisions sur tel aspect relié au travail.

« Ces tâches peuvent prendre plusieurs jours, précise André Turcot, ingénieur et chef d'équipe pour la CSST à la Direction générale de la préventioninspection et du partenariat, soutien aux enquêtes, à plus forte raison s'il y a 40 témoins plutôt qu'un. » En parallèle, les inspecteurs s'assurent de la remise en conformité de la sécurité des lieux. Ce qui a déjà pris jusqu'à sept semaines, en 2000, à la suite d'une explosion avant fait trois morts au centre d'essai de véhicules routiers PMG, à Blainville. « Tant qu'un danger subsiste, les lieux ne peuvent rouvrir », ajoute André Turcot. Et si les inspecteurs, pendant leur enquête, découvrent des dangers qu'ils n'avaient pas vu auparavant, ils exigent de l'employeur ou du maître d'œuvre des correctifs. La sécurité des lieux doit être assurée en tout temps.

« Le courant ne pardonne pas », a insisté Sylvie Dubeau.



Après la récolte, l'analyse. Quand les inspecteurs ont dégagé les faits essentiels ayant entraîné l'accident et mis de côté les détails accessoires, ils déterminent les causes et écrivent leur rapport d'enquête. « Il faut que toute cette information soit traitée pour devenir accessible à n'importe qui, et dépouillée de tout jargon technique », explique André Turcot. Nous consacrons beaucoup d'efforts pour rendre ce rapport solide, crédible et factuel. Au besoin mais rarement, nous utilisons une simulation de l'accident sur ordinateur, comme ce fut le cas lors du renversement d'une plate-forme élévatrice à Sept-Îles ayant fait un mort en 2003. Nous accompagnons les inspecteurs principalement dans leur démarche d'analyse. Il faut que chaque phrase soit compréhensible pour la famille, le coroner, le journaliste, enfin monsieur et madame Tout-le-monde. »

Une fois qu'il est prêt et juste avant de le divulguer aux journalistes, les inspecteurs présentent le rapport à l'employeur et aux représentants des travailleurs. Ils offrent aux familles de le leur expliquer en personne. Quelques-unes refusent. Les autres revivent des émotions pénibles, mais comprennent ce qui s'est passé. Certaines éprouvent de la rancœur envers l'employeur ou le maître d'œuvre qui s'est montré négligent ou qui écope d'une amende (prévue à la loi) qu'ils jugent trop douce. « Ça favorise un contact plus humain », croit M. Turcot.

« Le réel objectif de l'équipe d'enquête n'est pas de trouver un coupable, mais de rechercher les causes de l'accident pour en éviter la répétition, résume André Turcot. C'est pourquoi nous déployons tant d'efforts pour comprendre et faire comprendre ce qui s'est passé. »

Quand on voit quelles réactions peuvent provoquer la diffusion publique d'un rapport d'enquête, on comprend que la CSST a visé dans le mille. **PT**